

FDVA 2025 – Var

Formation des bénévoles, Fonctionnement et Projets Innovants

Check - List : déposer une demande de subvention

**N'attendez pas le dernier jour pour préparer et compléter votre demande de subvention :
clôture le 21 février 2024 à 17h**

► Avant le dépôt :

Vérifier que votre association est éligible :

- Votre association est déclarée et à jour de ses déclarations (dirigeants et statuts) ;
- Votre association a bien un numéro RNA (commence par W)
- Votre association possède un **fonctionnement démocratique**, réunit de façon régulière ses instances statutaires (Assemblée générale), veille au renouvellement de ses dirigeants, etc. ;
- Votre association garantit la **transparence financière** ;
- Votre association respecte la **liberté de conscience** et ne propose pas d'actions à visée communautaire ou sectaire ;
- Votre association a plus d'un an d'existence (AG, CR activité, bilan financier)
- Votre association s'engage à la signature d'un contrat d'engagement républicain lors du dépôt de subvention (*à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ; à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ; à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.*) Il est intégré dans le cerfa depuis le 01/01/2022.

Vérifier que le nom de votre association est identique sur votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ainsi que sur votre avis de situation au répertoire SIREN (<https://avis-situation-sirene.insee.fr/>)

Vérifier que l'adresse de votre association est identique sur votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ainsi que sur votre avis de situation au répertoire SIREN (<https://avis-situation-sirene.insee.fr/>)

Si vous n'avez jamais déposé de subventions, créer un compte sur la plateforme « Compte Asso » (<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>)

Mettre à jour vos informations administratives (adresse, personnes physiques, moyens humains 2023, coordonnées bancaires, etc.) en vous connectant à Compte Asso.

► Préparer votre demande au titre du FDVA :

LIRE TRES ATTENTIVEMENT la note d'orientation FDVA 2025 du département du Var :

Volet 1 : formation de bénévoles (pas accessible pour les associations sportives)

Volet 2 : fonctionnement (financement global de l'association)

Volet 3 : projet innovant / nouveau service à la population

Préparer les documents suivants, ils seront demandés lors du dépôt :

- Dernier rapport d'activité validé par l'assemblée générale (N-1, ou, si pas validé, année N-2)
- Dernier rapport financier (ou comptes) validé par l'assemblée générale (N-1, ou, si pas validé, année N-2)
- Budget prévisionnel de l'association pour l'année 2024
- Relevé d'identité bancaire (RIB) de l'association

Si vous avez bénéficié d'une subvention FDVA en 2024 :

- Au titre de la formation des bénévoles et du projet innovant / nouveau service à la population ou formation de bénévoles) :

Déposer le compte rendu financier de subvention de façon dématérialisée sur le compte asso.

CF. tutoriel sur le [padlet du FDVA](#)

- Au titre du financement global, le compte rendu financier n'est pas nécessaire (article 10 de la loi de 2000 qui n'appelle de CRF que pour les subventions ayant un objet de dépense déterminé.)

Si vous faites une demande de subvention sur le volet projet innovant, il est fortement conseillé de compléter de façon précise, le modèle de note d'opportunité est à télécharger depuis le [padlet du FDVA](#).

Des réunions d'information sous forme de visioconférence sont prévues :

Mardi 7 janvier	18h	présentation générale FDVA
Mercredi 8 janvier	14h	recevabilité administrative
Jeudi 9 janvier	17h	présentation budgétaire
Vendredi 10 janvier	10h	présentation générale FDVA
Lundi 13 janvier	18h	FDVA formation des bénévoles
Mardi 14 janvier	17h	recevabilité administrative
Vendredi 17 janvier	10h	FDVA projet innovant
Mardi 21 janvier	10h	FDVA demande de fonctionnement global

N'oubliez pas de vous inscrire pour recevoir le lien d'accès : [ici](#)

Il est fortement recommandé de joindre le projet associatif (ou programme d'activité) à votre demande de subvention, ainsi que votre dernier procès-verbal d'assemblée générale, afin de permettre au service instructeur de mieux apprécier votre dossier de subvention.

Une fois la check-list remplie, vous pouvez déposer votre demande de subvention depuis votre espace « Compte Asso ».